



AVIS DE COURSE

Open des Multicoques 2019

22-23 Juin 2019

À la SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE

Quai de Coligny 1 - 1223 Coligny - SUISSE

Tél : +41 (22) 707.05.00 - www.nautique.ch

Autorité Organisatrice : YACHTING LÉGER SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE

Directeur de course: Jonathan Heusse
Président du Jury : Christophe Amberger

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions de Swiss Sailing qui seront appliquées peuvent être téléchargées à l'adresse: <https://www.swiss-sailing.ch/fr/departements/racing/documents/reglements/>
- 1.3 Le règlement de Swiss Sailing concernant les championnats de Suisse de régates en flotte y compris les directives.
- 1.4 Les directives d'applications de Swiss Sailing aux Régulations 19 « admissibilité » et 20 « Publicité » de World Sailing s'appliqueront.
- 1.5 La directive d'application de Swiss Sailing à la Régulation 21 de World Sailing s'appliquera.
- 1.6 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- 1.7 En cas de traduction du présent AC, et de différence dans l'interprétation, le texte en français de l'avis de course prévaudra. Pour le règlement de Swiss Sailing et ses directives le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux des classes SC1, SC2, SC3 tel que défini dans le règlement de l'association RACES.ch.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne via le site web www.nautique.ch.
- 3.3 Tous les équipiers doivent remplir les conditions de l'article 2 de la directive d'application de SWISS SAILING et de la régulation 19 « admissibilité » de World Sailing.
- 3.4 Les documents suivants sont à présenter à l'inscription :
 - Copie du certificat de jauge
 - Copie de la licence
 - Copie de l'autorisation du port de publicité (seulement bateaux suisses)
 - Copie du certificat d'assurance en responsabilité civile avec une couverture minimale de CHF 2 000 000.-

4. DROITS D'ENTRÉE

4.1 Les droits requis sont les suivants :

CHF 25.- pour les équipages jeunes (-18 ans)
CHF 40.- pour les solitaires
CHF 80.- pour les équipages double

4.2 Les frais d'inscription tardif ou sur le site à partir du 10 juin s'élèvent à :

CHF 50.- pour les équipages jeunes (-18 ans)
CHF 80.- pour les solitaires
CHF 160.- pour les équipages double

4.3 CHF 25.-/pers diner du samedi soir (sur inscription)

Le paiement de l'inscription doit être fait en ligne (www.nautique.ch) à l'inscription.

Un remboursement ne pourra pas être exigé même si par la suite le bateau annule son inscription ou ne vient pas à la régate. Un remboursement ne sera fait que dans le cas d'une exclusion du bateau.

5. PROGRAMME

5.1 **Samedi 22 Juin 2018**

10h30 Skipper briefing
19h30 Apéritif et repas des équipages (CHF 25.- sur inscription)

Dimanche 23 Juin 2018

Dès que possible Remise des prix

5.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
22/06	12h00
23/06	10h00

5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles en ligne sur le tableau officiel de l'épreuve.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : trapèze ou banane.

7.2 L'emplacement de la zone de course est le Petit Lac (Lac Léman)

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système SCHRS

10. PLACE AU PORT ET PARKING REMORQUES

10.1 Chaque bateau se verra attribuer une place selon les instructions des Gardes-Port de la Société Nautique de Genève.

10.2 Une place de parc pour les remorques sera prévue se renseigner auprès des Gardes-Port SNG.

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.



12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Prix pour les trois premiers bateaux de chaque série, SC1 - SC2 - SC3

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. HEBERGEMENT

Hôtels : www.geneve-tourisme.ch

Camping : Pointe à la Bise, 1222 Genève-Vésenaz, Tel.: +41(0)22.752.12.96 www.tcs.ch

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Christophe Amberger : camberger@nautique.ch

